

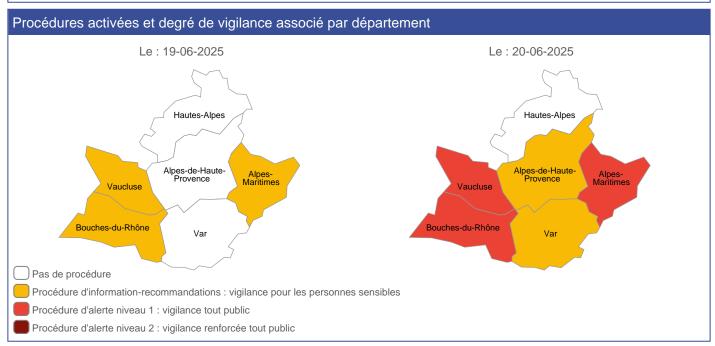
POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE PROCÉDURES PRÉFECTORALES ACTIVÉES

Description de l'épisode de pollution et évolution prévue

Les concentrations en ozone sont déjà élevées ce matin sur l'étang de Berre, les Alpes-Maritimes et le Vaucluse, et continuent de monter dans l'après-midi.

Le niveau 1 d'alerte sera déclenché pour les départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse demain, car il est prévu un dépassement du seuil d'information pour le 2e jour consécutif. Les concentrations en ozone continuent en effet d'augmenter et de dégrader la qualité de l'air, en lien avec des températures élevées et un bon ensoleillement, favorisant les processus photochimiques responsables de la formation de l'ozone. Des mesures d'urgence visant à réduire les émissions de polluants sont mises en place sur les départements concernés par la procédure d'alerte. Les départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var seront quant à eux en procédure d'information-recommandation demain toujours en raison des concentrations en ozone.

L'épisode est de type : Estival



19-06-2025					20-06-2025			
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				Départements	Polluants et seuils dépassés en µg/m³			
03	PM10	NO ₂	so ₂		03	PM10	NO ₂	SO ₂
				Alpes-de-Haute-Provence (04)	180			
				Hautes-Alpes (05)				
180				Alpes-Maritimes (06)	180 *			
180				Bouches-du-Rhône (13)	180 *			
				Var (83)	180			
180				Vaucluse (84)	180 *			

Ozone (O_3) , particules fines (PM10), dioxyde d'azote (NO_2) , dioxyde de soufre (SO_2)

^{*} Persistance du dépassement du seuil

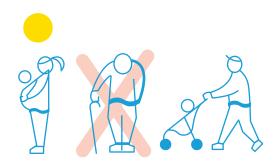
RECOMMANDATIONS SANITAIRES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION À L'OZONE NIVEAU ALERTE

Le grand public, les personnes vulnérables et sensibles sont concernés par ces recommandations sanitaires.

Populations vulnérables* et sensibles**



Évitez la pratique en plein air d'activités physiques ou sportives intenses (qui obligent à respirer par la bouche). Celles peu intenses en intérieur peuvent être maintenues.



Évitez les sorties quand l'ensoleillement est maximal. Si vous suivez un traitement médical, prenez conseil auprès de votre médecin.

Privilégiez les sorties les plus brèves ou demandant le moins d'effort.

Pour tous





Les activités physiques intenses en intérieur peuvent être maintenues, celles en plein air doivent être évitées.



Soyez vigilants vis-à-vis des personnes vulnérables ou sensibles.



Continuez d'aérer les locaux au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.





Si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé.

Les effets nocifs de la pollution de l'air s'accumulent jour après jour, pas seulement lors des pics

- * Personnes vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et enfants de moins de 5 ans, personnes de plus de 65 ans, sujets asthmatiques, souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires
- ** Personnes sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics ; par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux

Si vous avez des questions complémentaires, consultez le guide du ministère de la santé « Questions réponses Air extérieur et santé ».







RECOMMANDATIONS COMPORTEMENTALES LORS D'UN ÉPISODE DE POLLUTION

Pour vos déplacements



Limitez les déplacements et différez ceux pouvant l'être



Privilégiez les transports en commun



Privilégiez le covoiturage



Utilisez des modes de déplacements non polluants



Respectez l'interdiction de brûlage à l'air libre



Maîtrisez la température dans les bâtiments (sans climatisation excessive)





Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation des produits nocifs (colles, peintures, solvants...)



Reportez les épandages agricoles de fertilisants et les travaux du sol





